



EPREUVES DU CQP
« Constructeur en voirie urbaine
et réseaux »

DOSSIER INDIVIDUEL
de Monsieur



SOMMAIRE

Fiche d'identification du candidat

Document n° 1

Fiche de définition de l'emploi
validée par les CPNE conjointes du Bâtiment et des Travaux Publics

Document n° 2

Disposition d'évaluation du CQP « Constructeur en Voirie
Urbaine et Réseaux »

Document n° 3

Afin de faire valider sa candidature aux épreuves du CQP,

La **fiche d'identification du candidat**, dûment complétée,
doit être adressée **dés l'inscription** à l'attention de :

Sylvie DEBORD

CFC Sylvain Joyeux – 26 Rue de Bellevue – BP 19 – 19300 EGLETONS

sdebord@cfcegletons.com

05 55 93 94 00

Document n° 1

FICHE D'IDENTIFICATION DU CANDIDAT

FICHE D'IDENTIFICATION DU CANDIDAT au CQP « Constructeur en voirie urbaine et réseaux »

1 CANDIDAT

M., Mme, Melle (*raier la mention non-appropriée*)

Nom Prénom

Date de naissance N° de Sécurité Sociale

Adresse

Code postal Ville

Date d'embauche Emploi occupé

Qualification actuelle Ancienneté dans cet emploi

..... Ancienneté dans les Travaux Publics

2 ENTREPRISE DU CANDIDAT

(à faire remplir par l'entreprise)

Adhérent OPCA TP

OUI

NON

Raison sociale

N° SIRET Code APE Effectif

Secteur d'Activité

Adresse

Code postal Ville

Interlocuteur privilégié

M., Mme, Melle (*raier la mention non-appropriée*)

Nom Prénom

Fonction

Tél : Fax :

Adresse e-mail

Cachet et signature de l'entreprise

Je soussigné(e),
atteste sur l'honneur que les renseignements fournis ci-dessus sont sincères et véritables

Fait à,

Le
Signature du candidat

Document n° 2

DEFINITION DE L'EMPLOI VALIDEE PAR LES CPNE CONJOINTES DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

DEFINITION DE L'EMPLOI

Le « Constructeur en voirie urbaine et réseaux » réalise les différentes « activités » et « tâches », précisées ci-dessous, au sein d'une équipe et à partir des directives de sa hiérarchie.

I- ACTIVITES TECHNIQUES DE L'EMPLOI

1- PREPARER

- 1-1 Evaluation de ses besoins en outillage, matériels et matériaux nécessaires à la réalisation d'un ouvrage ou d'une partie d'ouvrage de voirie urbaine ou de réseaux : nature, qualité, quantité
- 1-2 Planification des besoins
- 1-3 Formulation des besoins à sa hiérarchie (chef de chantier ou chef d'équipe)

2- INSTALLER

- 2-1 Mise en place des installations fixes de chantiers
- 2-2 Mise en place et adaptation des dispositifs de signalisation et de sécurité sous l'autorité du chef de chantier ou du chef d'équipe

3- IMPLANTER ET TRACER

- 3-1 Réalisation du piquetage et du traçage complémentaires du projet : emprise et altimétrie de plates-formes, parkings, trottoirs, réseaux, ouvrages de maçonnerie

4- REALISER DES RESEAUX (EU, EP - diamètres courants-, réseaux secs)

- 4-1 Ouverture et protection de la tranchée
- 4-2 Mise en place de canalisations (eaux usées, eaux pluviales de diamètres courants) y compris regards de visite
- 4-3 Réalisation de divers branchements eaux usées (EU) et eaux pluviales (EP) : raccordements sur regards, culottes, piquages
- 4-4 Construction d'un réseau sec (Télécom, EDF, éclairage, ...) y compris chambres de tirage
- 4-5 Remblaiement de la tranchée

5- POSER DES BORDURES, CANIVEAUX, MOBILIER URBAIN – REALISER DES MURETS

- 5-1 Pose de bordures et caniveaux (mécanisée ou manuelle)
- 5-2 Construction d'ouvrages maçonnés ou à partir d'éléments préfabriqués
- 5-3 Fabrication de bétons et mortiers en respectant les choix des agrégats et les dosages des constituants

6- REALISER DES OUVRAGES COULES EN PLACE

- 6-1** Utilisation de coffrages standards pour regards et petits ouvrages de maçonnerie
- 6-2** Fabrication et mise en œuvre de coffrages traditionnels (bois ou dérivés) pour ouvrages simples de VRD
- 6-3** Réalisation d'un ferrailage simple
- 6-4** Mise en œuvre de béton prêt à l'emploi

7- REALISER LES FONDATIONS DE TROTTOIRS, VOIES PIETONNES, PLACETTES

- 7-1** Identification des repères de niveau et d'alignement
- 7-2** Mise en œuvre des matériaux de fondation (manuellement ou en accompagnement d'un matériel spécifique) en respectant les épaisseurs prescrites

8- REALISER LES REVETEMENTS DE VOIRIE URBAINE

- 8-1** Réalisation de pavages et dallages simples (éléments préfabriqués ou pierre naturelle)
- 8-2** Réalisation de revêtements en béton ou béton désactivé

9- CONTROLER LA REALISATION DE L'OUVRAGE

- 9-1** Evaluation des quantités consommées
- 9-2** Contrôle de l'avancement

10- PARTICIPER AU REPLI DU CHANTIER

- 10-1** Remise en état des lieux
- 10-2** Nettoyage et rangement du petit matériel et de l'outillage

11- CONDUIRE DES ENGINS DE LA « CATEGORIE 1 » EN TOUTE SECURITE

- 11-1** Conduite des plaques vibrantes, des mini-compacteurs télécommandés
- 11-2** Conduite des mini-pelles jusqu'à 6 tonnes
- 11-3** Conduite des mini-chargeuses jusqu'à 4,5 tonnes
- 11-4** Conduite des petits compacteurs

II- COMPORTEMENTS PROFESSIONNELS ET RESPONSABILITES DE L'EMPLOI

12- APPLIQUER LES REGLES DE SECURITE

- 12-1** Respect en permanence des règles de sécurité individuelles et collectives (législation, réglementation, consignes, PPSPS, port des équipements de protection individuelle ...)
- 12-2** Mise en œuvre de ces règles dans le cadre des tâches à réaliser

13- CONTRIBUER ET VEILLER AU MAINTIEN DE LA QUALITE DES TRAVAUX

- 13-1** Réalisation des travaux dans le respect des règles de l'art, conformément aux instructions et informations reçues (croquis, schémas d'exécution, ...)
- 13-2** Auto-contrôle pour assurer la conformité de la réalisation (valeurs à respecter, tolérances, seuils d'alerte, points d'arrêt, ...)
- 13-3** Information à sa hiérarchie de la conformité ou de la non conformité de la réalisation et signalement des aléas

14- TRAVAILLER EN EQUIPE

- 14-1** Maintien d'un bon climat de travail dans l'équipe
- 14-2** Transmission des informations nécessaires et explication du travail à réaliser aux aides éventuellement mis à sa disposition, puis contrôle de la bonne exécution

15- ASSURER UNE COMMUNICATION EFFICACE AVEC LES INTERLOCUTEURS EXTERNES ET INTERNES DE L'ENTREPRISE

- 15-1** Valorisation par son comportement (politesse, transmission d'informations, ...) et son organisation (rangement, nettoyage au fur et à mesure de l'avancement, ...) de l'image de l'entreprise auprès des interlocuteurs externes : client, maître d'œuvre, riverains, usagers, organismes de contrôle, sous-traitants, ...
- 15-2** Recherche auprès du chef de chantier ou du chef d'équipe de l'information et des moyens nécessaires pour réaliser efficacement les tâches
- 15-3** Suggestion d'idées au chef de chantier ou au chef d'équipe afin d' optimiser les tâches confiées
- 15-4** A la demande, transmission par écrit de données simples (chiffres, croquis, ...), notamment en vue du récolement

Compte tenu des activités et tâches à réaliser par le constructeur en voirie urbaine et réseaux, celui-ci devra pouvoir faire état d'une **expérience professionnelle minimale de 3 ans dans les activités décrites.**

Document n° 3

DISPOSITIF D'ÉVALUATION DU CQP « *Constructeur en voirie urbaine et réseaux* »

DISPOSITIF D'ÉVALUATION DU CQP

« Constructeur en voirie urbaine et réseaux »

L'ARCHITECTURE DU DISPOSITIF D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES REQUISES PAR LE CQP

Le dispositif d'évaluation des compétences requises par le certificat de qualification professionnelle **Constructeur en voirie urbaine et réseaux** :

- s'appuie sur le référentiel des compétences à maîtriser (défini ci-après),
et
- s'articule autour de trois modes d'évaluation, complémentaires les uns des autres.

Chaque mode d'évaluation a été conçu de manière à permettre **la validation de compétences** et **connaissances significatives**, dans un **environnement professionnel défini** :

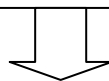
Epreuve n°1 - Le « carnet de validation des compétences mises en œuvre en situation de travail réelle »

Ce carnet est remis au salarié en réponse à sa candidature au CQP ; un duplicata en est remis à son employeur ou son représentant.

Il permet d'identifier les compétences maîtrisées par le candidat en situation de travail.

Les attestations de maîtrise de compétences consignées dans ce carnet font l'objet d'une signature conjointe de 2 responsables de chantier (chef de chantier et/ou chef d'équipe), de l'employeur ou son représentant et du salarié.

Il constitue la première étape du dispositif d'évaluation.



Epreuve n°2 - Le QCM

Il permet de vérifier, en complément des compétences observables sur le terrain, les connaissances générales et techniques maîtrisées par le candidat et ses capacités professionnelles.

Ce QCM pourra, en cas de nécessité, être passé sous forme de questions/réponses énoncées oralement.

Le candidat doit recueillir sur le total « carnet de validation des compétences » et QCM un minimum de points pour pouvoir accéder à la suite du processus d'évaluation.

Minimum de points obtenus



Epreuve n°3 - L'entretien avec les membres du jury

D'une durée d'environ 30 minutes, l'entretien avec les membres du jury permet de vérifier et compléter, à l'aide d'un canevas préalablement établi, les informations contenues dans le « carnet de validation des compétences » du candidat et les résultats obtenus au QCM.

Les membres du jury

analysent l'ensemble des résultats

et

les mettent en regard des exigences du CQP

pour arrêter leur décision

L'ensemble du processus d'évaluation se déroule sous l'autorité du jury paritaire.